



FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affiliée à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

1

Décision n° 00.9./CE/FECAFOOT/2021 Portant publication des Listes des Candidatures aux postes de Président et de Membres du Comité Exécutif de la FECAFOOT

*L'an deux mil vingt-et-un
et le 25 du mois de novembre ;*

La Commission Electorale, composée de

**-M. SCHLICK Gilbert,
-Me MBATONGA Solange,
-Dr.. WALID ABDOULAYE,
-M. BIFOUNA NDONGO,
-Me NTAMACK PONDY**

**Président,
Vice-Président,
Rapporteur,
Membre,
Membre,**

- *Vu la Constitution ;*
- *Vu la loi n°2018/014 du 11 juillet 2018 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives au Cameroun ;*
- *Vu les Statuts de la FIFA ;*
- *Vu les statuts, codes et règlements de la FECAFOOT ;*
- *Vu la sentence du TAS du 15 janvier 2021 en son point 235 ;*
- *Vu les décisions de la FIFA des 16 janvier 2021, 19 et 26 février 2021 confirmant que le Comité Exécutif en place depuis décembre 2018, et son Président, Monsieur SEIDOU MBOMBO NJOYA restent les dirigeants légitimes de la FECAFOOT ;*
 - *Vu le courrier du TAS du 03 mars 2021 confirmant que le Président SEIDOU MBOMBO NJOYA demeure le représentant légitime de la FECAFOOT ;*
 - *Vu le procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire de la FECAFOOT tenue le 13 juillet 2021 ;*
 - *Vu le Procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire de la FECAFOOT tenue le 07 août 2021 ;*
 - *Vu le procès-verbal d'élection des Présidents, vice-présidents, rapporteurs et membres des organes juridictionnels et de la Commission Electorale du 05 Août 2021 ;*
 - *Vu la Décision n° 001/FECAFOOT/CE/2021 du 20 Août 2021 portant publication de la liste des Clubs des Championnats Départementaux 2020-2021 appelés à Prendre part au processus électoral (Assemblées Générales Ligues Départementales) ;*

➤ Vu la décision n° 001/FCF/CR/2021 de la Commission de Recours statuant en matière de contentieux électoral dans l'affaire MABOUANG KESSACK Contre annulation de la Décision n° 001/ FECACOOT/CE/2021 du 20 Août 2021 portant publication de la liste des Clubs des Championnats Départementaux 2020-2021 appelés à Prendre part au processus électoral (Assemblées Générales Ligues Départementales) ;

➤ Vu la décision n° 002/FCF/CR/2021 de la Commission de Recours statuant en matière de contentieux électoral dans l'affaire BANYO FOOTBALL CLUB Contre contestation de l'inscription du club RAHAMA FC dans la liste des Clubs des Championnats Départementaux 2020-2021 appelés à Prendre part au processus électoral (Assemblées Générales Ligues Départementales) ;

➤ Vu la décision n° 003/FCF/CR/2021 de la Commission de Recours statuant en matière de contentieux électoral dans l'affaire Club Espérance Multisport de Mbalmayo Contre intégration dans la liste des Clubs des Championnats Départementaux 2020-2021 appelés à Prendre part au processus électoral (Assemblées Générales Ligues Départementales) ;

➤ Vu la décision n° 004/FCF/CR/2021 de la Commission de Recours statuant en matière de contentieux électoral dans l'affaire BANYO FOOTBALL CLUB Contre annulation la Décision n° 001/ du 20 Août 2021 portant publication de la liste des Clubs des Championnats Départementaux 2020-2021 appelés à Prendre part au processus électoral (Assemblées Générales Ligues Départementales) ;

➤ Vu le communiqué n°07/FECACOOT/CE/2021 du 27 Septembre 2021 portant récapitulatif des Résultats des Elections aux postes de Présidents, Vice-Présidents des Conseils d'Administration des Ligues Départementales de Football et des Délégués aux Assemblées Générales Régionales ainsi que son modificatif n°08 /FECACOOT/CE/2021 du 29 Septembre 2021 ;

➤ Vu la décision n° 003/FECAFOOT/CE/2021 du 02 Octobre 2021 portant publication des listes des Clubs des Championnats régionaux 2020-2021 appelés à prendre part aux Assemblées Générales Electives des Ligues Régionales ;

➤ Vu la directive n° 02.CE/PDT/CE/2021 relative à l'élection des Présidents, Vice-Présidents et Membres des Ligues Régionales et des Délégués à l'Assemblée Générale Elective de la FECAFOOT ;

➤ Vu le communiqué n° 09/FECAFOOT/CE/PDT/CE du 06 Octobre 2021 portant ouverture de dépôt des candidatures aux postes de Présidents, Vice-Présidents et membres des conseils d'administration des Ligues Régionales et des Délégués à l'Assemblée Générale Elective de la FECAFOOT ;

➤ Vu la décision de la Commission de Recours du 20 Octobre 2021 vidant les contestations introduites auprès de la Commission de Recours à la suite de la publication de la liste des candidatures aux postes de Présidents, Vice-Présidents et membres des conseils d'administration des Ligues Régionales et des Délégués à l'Assemblée Générale Elective de la FECAFOOT ;

(Handwritten signatures and initials)



- Vu le Communiqué n° 10/2021/FECAFOOT/PDT/CE du 22 Octobre 2021 Constatant la désignation des délégués des membres aux Assemblées Générales électorales des Ligues Régionales ;
- Vu le communiqué n° 11/2021/FECAFOOT/PDT/CE du 25 Octobre 2021 modifiant et complétant le communiqué n° 10/2021/FECAFOOT/PDT/CE du 22 Octobre 2021 Constatant la désignation des délégués des membres aux Assemblées Générales électorales des Ligues Régionales ;
- Vu la décision n° 005/FECAFOOT/CE/2021 du 28 Octobre 2021 Portant publication des Listes des Candidatures aux postes de Présidents, Vice-Présidents et membres des conseils d'administration des Ligues Régionales et des Délégués à l'Assemblée Générale Elective de la FECAFOOT ;
- Vu les décisions n° 006, 007, 008/FECAFOOT/CE/2021 du 28 Octobre 2021 Portant publication des Listes des Candidatures aux postes de Présidents, Vice-Présidents et membres des conseils d'administration des Ligues Régionales et des Délégués à l'Assemblée Générale Elective de la FECAFOOT ;
- Vu la décision de la Commission de Recours du 04 Novembre 2021 relative au contentieux électoral portant sur les élections aux postes de Présidents, Vice-Présidents et membres des conseils d'administration des Ligues Régionales et des Délégués à l'Assemblée Générale Elective de la FECAFOOT ;
- Vu le communiqué n° 12/FECAFOOT/CE/PDT/2021 du 07 Novembre 2021 portant récapitulatif des résultats des élections aux postes de Présidents, Vice-Présidents et membres des conseils d'administration des Ligues Régionales et des Délégués à l'Assemblée Générale Elective de la FECAFOOT ;
- Vu le communiqué n° 13/FECAFOOT/CE/PDT/2021 du 08 Novembre 2021 portant publication de la liste des délégués à l'Assemblée Générale Elective de la FECAFOOT du 11 décembre 2021 ;
- Vu la Directive n° 03/CE/PDT/CE/2021 Relative à l'Election du Président de la FECAFOOT et des Membres du Comité Exécutif de la FECAFOOT ;
- Vu le Communiqué n° 14/PDT/CE/FECAFOOT/2021 du 15 Novembre 2021 portant ouverture de dépôt des candidatures aux postes de Président et Membres du Comité Exécutif de la FECAFOOT ;
- Vu le communiqué n° 15/PDT/CE/FECAFOOT/2021 du 18 Novembre 2021 Invitant certains candidats aux Postes de Président ou de Membre du Comité exécutif de la FECAFOOT à Compléter ou à régulariser leurs dossiers de candidature ;



➤ Vu le Rapport de la Chambre d'Instruction de la Commission d'Ethique de la FECAFOOT des 19, 22, 23 et 24 novembre 2021 ;

➤ Vu le Chronogramme du Processus électoral à la FECAFOOT ;

➤ Vu les nécessités de service ;

Après examen des différents dossiers des candidatures ;

A l'unanimité de ses membres, le quorum dûment atteint ;

Décide :

Article 1^{er} : sont retenues, pour avoir été constituées conformément aux prescriptions de la Directive n° 004/CE/PDT/2021 du 15 Novembre 2021 Relative à l'Election du Président et de Membres du Comité Exécutif de la FECAFOOT, les candidatures aux postes ci-après :

I- CANDIDATS AU POSTE DE PRESIDENT DE LA FECAFOOT

- 1- M. ETO'O Fils Samuel
- 2- M. NYAMSI Jean Crépin Soter
- 3- M. ONANA Jules Denis
- 4- M. TAGOUH Justin B.
- 5- M. SEIDOU MBOMBO NJOYA
- 6- M. WANDJA Zacharie

II- CANDIDATS AUX POSTES DE MEMBRES DU COMITE EXECUTIF DE LA FECAFOOT

5

A-CANDIDATS REPRESENTANTS DES LIGUES REGIONALES

a- LIGUE REGIONALE DE L'ADAMAOUA

- M. ABBO MOHAMADOU

b- LIGUE REGIONALE DU CENTRE

- 1- M. BAPOOH LIPOT Robert
- 2- M. NYASSA NYASSA Roger
- 3- M. YOKI ONANA Jacques
- 4- M. ZANG León Aimé

c- LIGUE REGIONALE DE L'EST

- 1- M. BANINGA Charles
- 2- M. DJAMPIR Arthur

d- LIGUE REGIONALE DE L'EXTREME-NORD

- 1- M. BOUBAKARI BELLO
- 2- M. GUIBAÏ GATAMA

e- LIGUE REGIONALE DU LITTORAL

- 1- M. EKEKE EBELLE Eugene
- 2- M. ELONGO KINGUE Samuel
- 3- M. FOKO KAMGA Stéphane
- 4- M. MBEKEK Robert Louis
- 5- M. MONGUE NYAMSI Daniel
- 6- M. MONTHE DE HAPPI Paul Wilfried
- 7- M. NGANGUE TIMBA Noé

f- LIGUE REGIONALE DU NORD

- 1- Mme ASTA Yvonne
- 2- M. ABDOULAY ABDOUL RAZAK
- 3- M. ABDOUL KARIMOU
- 4- M. ABOUBAKAR ALIM KONATE
- 5- M. HASSANA

g- LIGUE REGIONALE DU NORD-OUEST

- 1- M. CHI AZEH IVO
- 2- M. FOMUM Victorine AGUM
- 3- M. MBIGHA NJAH Félix

h- LIGUE REGIONALE DE L'OUEST

- 1- M. FEUTCHEU Joseph
- 2- M. FODJO TAPOBDA Philippe
- 3- M. FOUEDJOU Norbert
- 4- M. KOUEDEM François
- 5- M. NSANGOU NKOMA MOHAMMA



i- LIGUE REGIONALE DU SUD

- 1- Mme EKO MENDOMO Céline
- 2- M. MENGUE Herman Romeo

j- LIGUE REGIONALE DU SUD-OUEST

- 1- M. ESSA Pius TABI
- 2- M. Félix TABE TABE
- 3- M. Henry NJALLA QUAN Junior

**B- CANDIDATS REPRESENTANTS DES CLUBS
DU FOOTBALL PROFESSIONNEL**

- 1- Mme KWEMO Safia
- 2- M. Jerome KOME Max
- 3- M. NKOUMVONDO Prosper
- 4- M. SHU Pascal ABUNDE

C- CANDIDAT REPRESENTANT DES CORPS DE METIER

- M. YAKAM Gilbert

Article 2 : sont en revanche rejetées pour les motifs ci-dessous indiqués, les candidatures suivantes :

I- CANDIDATS AU POSTE DE PRESIDENT DE LA FECAFOOT

1- M. BOYOMO Manuel	Défaut de production des lettres de parrainage requises : 02 lettres produites /10
---------------------	--

Handwritten signature

Handwritten signature

Handwritten signature

Handwritten signature

Handwritten signature

2- M. MABOANG KESSAK Emmanuel	Avis défavorable de la Commission d’Ethique : le concerné est redevable de la somme de 4.462.750 FCA à la FECAFOOT.
----------------------------------	---



II- CANDIDATS AUX POSTES DE MEMBRES DU COMITE EXECUTIF DE LA FECAFOOT

1- M. MVOGO Saint Fabien	Avis défavorable de la Commission d’Ethique : le concerné est redevable de la somme de 2.190.000 FCFA à la FECAFOOT
2- M. OWONA Gaspard Alexandre	Avis défavorable de la Commission d’Ethique : le concerné est redevable de la somme de 2.800.000 FCFA à la FECAFOOT

Article 3 : Constate le désistement du candidat dont le nom suit :

CANDIDAT AU POSTE DE MEMBRE DU COMITE EXECUTIF REPRESENTANT DE LA LIGUE REGIONALE DE L’EXTREME-NORD

M. HAMADOU OUSMANOU	Suivant lettre de désistement datée du 22 Novembre 2021 reçue le 24 Novembre 2021 au courrier de la FECAFOOT.
---------------------	---

Handwritten signatures in blue ink.

Article 4 : informe toute personne intéressée de ce qu'elle dispose d'un délai de deux (02) jours francs à compter de la publication de la présente décision pour saisir la **Commission de Recours** conformément à l'article 29(1) du Code Electoral.


Ainsi fait et décidé, les mêmes jour, mois et an que dessus.

Le Président



M SCHLICK Gilbert

Le Vice-Président



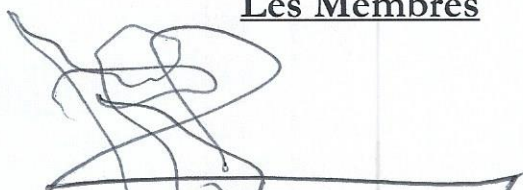
Me MBATONGA Solange

Le Rapporteur

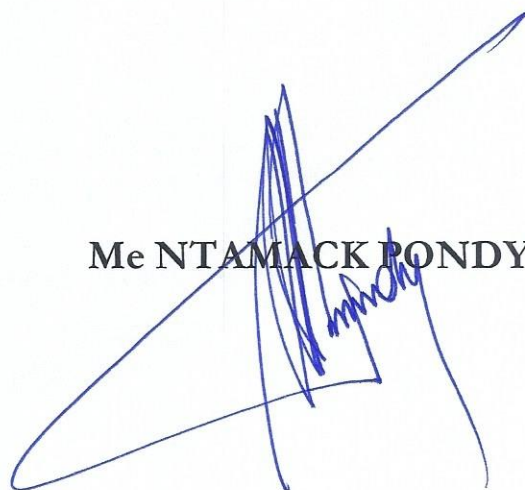


Dr. WALID ABDOULAYE

Les Membres



M. BIFOUNA NDONGO



Me NTAMACK PONDY